



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Le revenu des ménages agricoles dans les comptes nationaux et régionaux

J.-L. Brangeon

Résumé

Le revenu des ménages agricoles n'est estimé qu'exceptionnellement dans les comptes nationaux et régionaux. En se fondant sur les travaux réalisés au niveau national pour 1956, 1962 et 1965, et pour l'agriculture bretonne l'auteur examine les difficultés rencontrées en France pour répartir le RBEI agricole par catégories de ménages et estimer les autres revenus des ménages agricoles. L'évaluation nationale et régionale du revenu des ménages agricoles apparaît très insuffisante. Il est urgent d'établir des comptes de sous-secteurs, et de présenter des répartitions par tranches de revenus.

Abstract

Farm families' income in French national and regional accounts - Very few indicators of farm families' income are available to those who have to account national and regional gross income per farmer.

Citer ce document / Cite this document :

Brangeon J.-L. Le revenu des ménages agricoles dans les comptes nationaux et régionaux. In: Économie rurale. N°93, 1972. Les concepts et les méthodes d'établissement du revenu agricole et des revenus des agriculteurs. pp. 41-49;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2189>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_93_1_2189

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LE REVENU DES MÉNAGES AGRICOLES DANS LES COMPTES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

par J.-L. BRANGEON

Institut national de la recherche agronomique, Rennes

Le revenu des ménages agricoles n'est estimé qu'exceptionnellement dans les comptes nationaux et régionaux. En se fondant sur les travaux réalisés au niveau national pour 1956, 1962 et 1965, et pour l'agriculture bretonne l'auteur examine les difficultés rencontrées en France pour répartir le RBEI agricole par catégories de ménages et estimer les autres revenus des ménages agricoles. L'évaluation nationale et régionale du revenu des ménages agricoles apparaît très insuffisante. Il est urgent d'établir des comptes de sous-secteurs, et de présenter des répartitions par tranches de revenus.

Farm families' income in French national and regional accounts

Very few indicators of farm families' income are available to those who have to account national and regional gross income per farmer.

Les revenus de la population des ménages agricoles comprennent les revenus d'origine agricole et les revenus d'origine non agricole, qui bénéficient à des personnes vivant dans des ménages dont le chef est exploitant agricole, salarié agricole ou ancien agriculteur. Dans cette note, on envisagera surtout le revenu des ménages d'exploitants.

Le revenu des ménages agricoles doit être estimé au niveau micro-économique et par tranche de revenus. Mais une évaluation globale, dans le cadre de la comptabilité économique, est également nécessaire. Comment peut elle être effectuée, selon quelles conventions, et avec quelles approximations, tel sera l'objet de cette brève note.

Nous ne reviendrons pas sur l'intérêt de cette estimation dans le cadre de la comptabilité nationale et régio-

nale, pour la connaissance, la planification et les modèles globaux de politique économique. La Commission de l'information économique du 6^{ème} Plan a retenu, parmi les opérations prioritaires de développement de la comptabilité nationale « l'élaboration de comptes mettant en évidence la répartition par catégories socio-professionnelles des éléments constitutifs des revenus bruts et disponibles des ménages » (1). De toutes les catégories socio-professionnelles, le revenu des agriculteurs est parmi les plus mal connus.

L'évaluation du revenu des ménages agricoles, dans les comptes nationaux et régionaux, est exceptionnelle. Au niveau national, il n'y a eu d'estimation de ce revenu, défini comme on l'a indiqué plus haut, que pour 1956, 1962 et 1965 (2). S'il en est ainsi, ce n'est pas par hasard. Pour estimer le revenu des agriculteurs, il faut évaluer leur revenu agricole et leurs autres rev-

(1) Commissariat général du Plan. Préparation du VI^{ème} Plan. Rapport de la Commission information économique. Paris, 1971, p. 68.

(2) Ces estimations ont été réalisées dans le cadre d'essais de décontraction des comptes par types d'agents. En 1957, une ventilation du compte d'affectation des ménages, en 14 catégories socio-professionnelles (dont agriculteurs et salariés agricoles), était publiée. Cette ventilation, qui concerne l'année 1951, était présentée avec beaucoup de réserves, soulignant le caractère incertain des résultats obtenus, sur le stade expérimental de l'estimation des revenus et des dépenses (tableau économique de l'année 1951. Statistiques et études financières. Supplément n° 98-99, février-mars 1957, p. 165-167). Il avait été demandé à la Direction Générale des Impôts d'entreprendre un sondage sur les déclarations de revenus relatives à 1951. Les résultats de ce sondage ont été utilisés après quelques redressements.

En 1960 paraissait une nouvelle ventilation par catégorie socio-professionnelle, du compte d'affectation des ménages de l'année 1956 (Les

comptes de la nation. Volume 1. Statistiques et études financières. Supplément n° 140, août 1960, p. 1.354). Sept catégories socio-professionnelles seulement sont retenues, mais parmi elles figurent toujours les deux catégories de ménages agricoles. Les auteurs indiquent que « cette répartition a été obtenue en utilisant le tableau démographique pour l'année 1956 et les premiers résultats d'une enquête portant sur 20.000 ménages, relative aux revenus déclarés en 1956 au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques » (id. p. 1.227). Il n'y a pas, en ce qui concerne les revenus, changement de méthode par rapport à 1951 ni de source d'information, mais amélioration de la pratique. En 1966 étaient publiés les résultats de la ventilation des ressources du compte d'affectation des ménages pour 1962 (Ruault J.-P. : Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle. Etude et conjoncture, juillet 1966), et en 1971, les ressources du compte d'affectation des ménages par catégorie socio-professionnelle pour 1965 (Roze H. : Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle en 1965. Les collections de l'I.N.S.E.E., M 10).

nus. Or, ces deux estimations sont très incertaines. Au niveau d'une région, la Bretagne, il a été possible de le constater récemment (3).

Nous nous bornerons ici à poser les principaux problèmes que soulève l'estimation du revenu des ménages agricoles, dans la comptabilité nationale et régionale. Les difficultés rencontrées sont parfois telles qu'on doit se demander s'il ne faut pas changer la méthode adoptée dans la comptabilité économique.

§ 1 — L'ESTIMATION DU REVENU AGRICOLE DES AGRICULTEURS

On partira d'une situation où les comptes rétrospectifs de la branche ont été établis, ce qui est le cas, désormais pour chaque année, au niveau national, et pour de nombreuses années, au niveau régional. Ces types de comptes ont déjà fait l'objet de plusieurs études. Le résultat brut d'exploitation de la branche, solde du compte d'exploitation, étant estimé, pour connaître le revenu des agriculteurs il faut :

1°) évaluer le revenu brut des entrepreneurs individuels agricoles (RBEI).

2°) estimer la répartition de ce RBEI entre les différentes catégories de ménages, agricoles et non agricoles. En effet, dans l'état actuel des statistiques, il est exclu d'envisager une évaluation directe du RBEI agricole par catégorie socio-professionnelle (CSP) de ménages.

Pour évaluer le RBEI agricole, on établit un compte d'affectation du secteur agricole (4), à partir des données pour la branche. Si pour l'industrie, il y a des statistiques pour les secteurs, différentes de celles pour les branches (enquêtes annuelles d'entreprises...), il n'en est pas de même pour l'agriculture. Il n'y a pas de statistiques distinctes de production, de consommations intermédiaires, de charges d'exploitation.

La production finale du secteur agricole est évaluée à partir de la production finale de la branche agricole par une série d'additions et de soustractions.

On retranche :

1.1 la partie de la production agricole qui est le fait d'entreprises classées dans d'autres secteurs d'activité (valorisée aux prix à la production) ;

1.2 la partie de la production agricole qui provient des jardins familiaux des ménages non agricoles : que cette production soit utilisée comme telle (cas des fruits et

légumes), ou transformée, comme dans le cas du porc (valorisée aux prix à la production) ;

1.3 la partie de la production agricole nécessaire aux agriculteurs pour fabriquer des produits transformés (lait utilisé pour la fabrication de beurre fermier).

On ajoute :

2.1 la production intermédiaire vendue aux entreprises d'autres secteurs d'activité qui ont une production agricole (porcelets vendus aux laiteries qui engraisent des porcs) ;

2.2 la production intermédiaire vendue aux ménages qui produisent des produits agricoles (semences de légumes etc...) ;

2.3 la production de produits transformés (beurre, alcool, etc...) ;

2.4 les marges sur autoconsommation des ménages d'agriculteurs ;

2.5 les marges sur ventes directes faites par les agriculteurs ;

2.6 l'auto-équipement des exploitations agricoles.

De la production finale ainsi estimée on passe à la valeur ajoutée du secteur en utilisant pour 1.1 et 2.1, 1.3 et 2.3, des coefficients « normatifs » traduisant l'importance relative des consommations intermédiaires nécessaires. On remarquera que les élevages dits « industriels » ne donnent lieu à aucune correction particulière : ils font partie du secteur agricole (5).

Par ailleurs au niveau national, les postes du compte d'exploitation autres que la valeur ajoutée sont estimés dans l'optique « secteur » ; ainsi le compte de « branche » présenté à la commission des comptes de l'agriculture agrège la valeur ajoutée de la branche aux charges d'exploitation du secteur. Pratiquement il en est de même au niveau de la région. L'estimation des charges figurant en emploi du compte d'affectation concerne les exploitations agricoles de la région.

Dans les comptes nationaux français, les subventions d'équipement sont ajoutées au résultat brut d'exploitation pour estimer le RBEI. Nous n'avons pas repris cette convention dans les travaux réalisés pour la Bretagne. En effet, ces subventions ne sont pas un élément du revenu et devraient être classées dans le compte de capital du secteur (6).

Estimé de façon très imparfaite, le RBEI agricole doit être réparti entre les différentes catégories de ménages.

Le RBEI agricole par catégorie de ménages :

En 1967, d'après l'enquête communautaire sur la structure des exploitations, il y avait en France 1.689.900 exploitations. Le recensement général de population de 1968 indiquait 1.265.400 ménages d'exploitants. Si on fait l'hypothèse, plausible le plus sou-

(3) AUBERT (D.) et BRANGEON (J.-L.). — Etude de comptabilité régionale : des comptes de la branche agricole aux ressources du compte d'affectation des ménages agricoles en Bretagne. Station d'Economie Rurale de Rennes, I.N.R.A. Série Travaux de recherches, n° 11, avril 1971, 100 p.

(4) Le secteur comprend les mêmes unités que la branche à l'exception de celles qui sont rattachées à des entreprises classées dans d'autres secteurs d'activité ou à des ménages non agricoles (jardins familiaux). Les unités constituant le secteur agricole ont une activité principale qui consiste à produire des produits agricoles, mais elles peuvent aussi avoir d'autres activités (transformation, commercialisation etc.).

(5) Pour la Bretagne, les évaluations réalisées concernent :
a) l'autoconsommation des agriculteurs et la valeur ajoutée des jardins familiaux des non agriculteurs,
b) les produits transformés et/ou commercialisés, essentiellement la crème et le beurre.

Les élevages rattachés à des entreprises non agricoles sont, en Bretagne, essentiellement des élevages de porcs annexés à des laiteries : leur importance semble négligeable. Les industries fromagères sont peu nombreuses et les principales n'ont pas d'élevages de porcs.

(6) Sur ce point : cf. Marczewski (J.). — Comptabilité nationale. Dalloz, 2^{me} édit. Paris 1967, p. 222.

vent, qu'il correspond à chaque ménage d'exploitants une seule exploitation, et en tenant compte du taux de diminution annuel du nombre d'exploitations (7), il y aurait 375.000 exploitations dont le chef n'appartenait pas à un ménage d'exploitant en 1968. Ces agriculteurs vivent dans des ménages « non exploitants », et bénéficient d'une part du RBEI agricole. Il est donc nécessaire de déterminer comment ce revenu se répartit selon les catégories de ménages (définies par la catégorie socio-professionnelle de leur chef).

La méthode utilisée au niveau national, pour 1956, 1962 et 1965, a consisté à répartir, par catégorie socio-professionnelle (CSP) de ménages, le RBEI agricole, sur la base de coefficients obtenus dans le cadre d'une enquête par sondage sur les déclarations fiscales (8). Mais celles-ci ne concernent qu'une très faible part du revenu agricole (9). L'hypothèse faite est que la sous-estimation est sensiblement uniforme pour les différentes catégories socio-professionnelles. Les coefficients de ventilation du RBEI agricole sont assez comparables pour 1956 et 1962, sauf pour les inactifs (cf.

tableau 1). Mais ils apparaissent peu vraisemblables. La part attribuée aux ménages d'exploitants agricoles est trop élevée, et corollairement, celle des non exploitants est trop faible. Ceci peut provenir de ce que les revenus agricoles revenant à des non agriculteurs et en particulier aux ouvriers sont souvent faibles et proportionnellement, moins fréquemment déclarés. Par ailleurs, il semble que la convention adoptée pour les métayages ait également joué dans le sens d'une sous-estimation de la part des non agriculteurs, notamment des catégories aisées (10).

Pour 1965, les coefficients de ventilation sont assez différents de ceux des deux années précédentes et ils apparaissent plus vraisemblables. La méthode utilisée est la même pour les trois années. La différence semble due pour une part à la plus grande fréquence des déclarations fiscales de bénéficiaires agricoles, qui aurait concerné, de 1962 à 1965, les ménages non exploitants plus que les ménages exploitants agricoles. Par ailleurs, dans l'enquête fiscale, les métayages ont pu être distingués des bénéficiaires agricoles (11).

Tableau 1. — Répartition du revenu brut des entrepreneurs individuels agricoles par catégories de ménages ordinaires en 1956, 1962 et 1965

Ménages ordinaires (selon la CSP du chef)	Millions de francs			Pourcentages		
	1956	1962	1965	1956	1962	1965
0 — Exploitants agricoles	17.166	27.735	27.116	98,7	97,5	90,3
1 — Salariés agricoles	120	193	148	0,7	0,7	0,5
2 — Patrons de l'industrie et du commerce	26	43	992	0,1	0,2	3,3
3 — Cadres supérieurs et professions libérales	—	—	126	—	—	0,4
4 — Cadres moyens	45	1	38	0,2	—	0,1
5 — Employés	1	2	55	—	—	0,2
6 — Ouvriers	13	26	241	—	0,1	0,8
7 — Personnels de service	8	14	5	—	—	—
8 — Autres catégories	—	—	11	—	—	—
9 — Inactifs	21	438	1.287	0,1	1,5	4,3
Ensemble des ménages ordinaires	17.400	28.452	30.019	100	100	100
Ensemble des ménages	17.400	28.452	30.019	100	100	100

Pour la Bretagne (12) on a estimé la distribution du RBEI agricole en évaluant d'abord le nombre d'exploitations des ménages agricoles, non agricoles, anciens agriculteurs et salariés agricoles (cf. tableau 2), puis la part des exploitations de ces groupes de ménages, dans la S.A.U. totale. Les hypothèses faites sont les suivantes :

(7) Taux annuel moyen de 2,9 % entre 1963 et 1967.

(8) Cf. notamment Roze (H.) op. cit. p. 64.

(9) Pour 1962, le montant du revenu agricole net saisi par l'enquête fiscale (estimé par extrapolation), ne représente que 12,1 % du RBEI agricole cf. Ruault op. cit. p. 72.

(10) On a en effet supposé, pour distinguer les métayages des bénéficiaires agricoles, que tout bénéfice agricole déclaré par un contribuable qui n'est ni exploitant agricole ni salarié agricole est un métayage. Cf. Ruault op. cit. p. 64.

(11) Cf. Roze (H.) op. cit. p. 61.

(12) Cf. AUBERT (D.), BRANGEON (J.-L.) op. cit. p. 64 et s.

1 — En ce qui concerne les ménages salariés agricoles, on a admis que la répartition par classe de surface des chefs d'exploitation masculins et féminins, qui ont une activité extérieure agricole, est la même que celle de l'ensemble des catégories de chefs d'exploitation masculins ayant une activité extérieure agricole, donnée par l'enquête communautaire en 1967, pour la Bretagne. Pour les chefs d'exploitation féminins sans activité extérieure, on a pris la répartition selon la SAU de la même catégorie de chefs d'exploitation dans l'enquête communautaire.

2 — Ménages d'anciens agriculteurs : la ventilation par classe de S.A.U. des chefs d'exploitation féminins sans activité extérieure a été supposée la même que celle de l'ensemble des chefs d'exploitation féminins sans activité extérieure, dans l'enquête communautaire ; de même pour les chefs d'exploitation masculins.

3 — Ménages non agricoles : pour les chefs d'exploitation masculins ayant une activité extérieure, la répartition a été supposée la même que celle de l'ensemble de la catégorie correspondante en Bretagne en 1967 ; de même pour les chefs d'exploitation féminins, sans activité et avec activité extérieure.

Tableau 2. — Répartition des chefs d'exploitation en 1968 en Bretagne selon l'activité et la catégorie de ménage
(Estimations à partir de l'enquête communautaire 1967 et du R.G.P. 1968)

	Avec activité extérieure		Sans activité extérieure	Total
	Salariée agricole	non agricole		
1 — Ménages d'exploitants . . .			129.900 dont : féminins : 11.840 masculins : 118.060	129.900
2 — Ménages salariés agricoles	3.450 dont : masculins : 3.340 féminins : 110		720 (féminins)	4.170
3 — Ménages anciens agriculteurs			3.000 dont : féminins : 1.380 masculins : 1.620	3.000
4 — Ménages non agricoles . . .		14.880 dont : masculins : 14.250 féminins : 630	5.900 (féminins)	20.780
TOTAL	/ 3.450	14.880 /	139.520	157.850
	18.330			

Source : Aubert (D.) et Brangeon (J.-L.) : op. cit. p. 67.

Afin d'estimer la part des catégories de ménages non exploitants, dans la production agricole finale régionale, on a utilisé les résultats obtenus pour la répartition de la S.A.U. totale, et les données sur la production finale des exploitations par classe de S.A.U., établies par le SCEES. La part des ménages d'exploitants a été obtenue par différence. Les résultats sont indiqués dans le tableau 3.

Tableau 3. — Part des différentes catégories de ménages dans la production agricole finale en Bretagne

Ménages salariés agricoles	1,4
Ménages anciens agriculteurs	1,7
Ménages non agricoles	8,9
Ménages exploitants	88

On a ensuite admis que la part des différentes catégories de ménages, dans le RBEI agricole, est la même que celle dans la production agricole finale régionale, ce qui suppose que les coefficients techniques et l'importance relative des charges par rapport à la production finale, soient les mêmes selon les catégories de ménages. La méthode utilisée pour répartir le RBEI agricole repose donc sur de nombreuses hypothèses. Si elle est insuffisante, elle peut être améliorée et il semble que ce type de démarche s'imposera à partir du moment où l'on cherchera à décontracter la caté-

gorie trop globale des ménages d'exploitants et à établir des comptes pour des sous-groupes de ménages.

Mais le revenu agricole ne représente qu'une part du revenu des agriculteurs. Le deuxième problème, l'estimation des autres revenus, n'est guère mieux résolu.

§ 2 — L'ESTIMATION DES AUTRES REVENUS

Si l'essentiel du revenu des *ménages d'exploitants* a pour origine leur activité sur l'exploitation agricole, une part non négligeable provient d'une autre source. En 1965, au niveau national, le RBEI agricole représentait 74 % du revenu brut de ces ménages, les salaires nets, 6,9 %, les prestations sociales, 6,4 % (13). La part des revenus autres que le RBEI agricole est en augmentation : en 1956, elle était de 17 % (14), en 1965, 26,5 %. Entre ces deux dates, la part des salaires nets passe de 3 à 7 %, celle des prestations sociales, de 4,8 à 6,4 %.

En Bretagne, en 1967 (15), les revenus autres que le RBEI agricole représentaient 25 % des ressources brutes des ménages d'exploitants, dont 8,2 % de salaires non agricoles, 1,2 % de salaires agricoles, 13 % de prestations sociales (prestations familiales : 6,3 %).

(13) ROZE (H.) : op. cit. p. 80.

(14) RUAULT (J.-P.) : op. cit. p. 80.

(15) AUBERT (D.) et BRANGEON (J.-L.) : op. cit.

Pour les *salariés agricoles*, la part du RBEI agricole dans les ressources brutes totales n'est que de 3 % au niveau France entière en 1965 (16), et de 25 % en Bretagne en 1967. Cette part est en diminution pour la France entière, elle était de 4,5 % en 1956. L'essentiel des ressources est constitué par les salaires nets (60 % au niveau national en 1965 ; en Bretagne, en 1967, 35 % pour les salaires agricoles et 25 % pour les salaires non agricoles). Les prestations sociales représentent une part sensible : 23 % au niveau France entière en 1965, 15 % en Bretagne en 1967. Il n'y a pas de variations très sensibles dans la part des salaires et des prestations sociales nettes, au niveau national, de 1956 à 1965.

Pour les *anciens agriculteurs*, aucune estimation nationale des ressources n'a été présentée (17). L'évaluation la plus poussée relativement, réalisée à ce jour, concerne la Bretagne. Pour cette région, les ressources brutes de cette catégorie de ménages étaient constituées en 1967, pour 58 % par des transferts sociaux nets (essentiellement assurance vieillesse : 47 %, et IVD, 3 %), pour 26 % par des salaires agricoles et non agricoles, et pour 16 % par le RBEI agricole.

Les estimations nationales de ces revenus, pour 1956, 1962 et 1965, ont été réalisées en décontractant, par catégorie socio-professionnelle de ménages, l'évaluation globale de chaque type de revenu (obtenue chacune selon une procédure particulière, dans le cadre de l'établissement du compte d'affectation des ménages). Pour les revenus imposables, il a été utilisé des coefficients de ventilation fournis par l'enquête par sondage sur les déclarations fiscales (18). Cette procédure est surtout valable pour les salariés non agricoles, pour lesquels le taux de sous-évaluation de leur revenu imposable, par l'enquête fiscale, est faible (19). Les effectifs les plus importants d'actifs non agricoles vivant dans les ménages agricoles sont les ouvriers spécialisés, les manœuvres, les apprentis et ouvriers qualifiés, les employés (cf. tableau 4, en annexe). Cependant, dans les ménages d'exploitants et de salariés agricoles, les effectifs de salariés agricoles sont plus nombreux que ceux d'OS et de manœuvres, et, pour les salariés agricoles, la sous-évaluation de leur revenu imposable par l'enquête fiscale est plus élevée que pour les salariés non agricoles (20). Par ailleurs, la faible sous-évaluation pour les CSP salariés non agricoles, au niveau national, ne préjuge pas des résultats pour des groupes marginaux, vivant dans d'autres catégories de ménages, tels que les salariés non agricoles vivant dans les ménages agricoles. Un essai d'utilisation des déclarations fiscales, pour la Bretagne, a révélé pour ces actifs un très fort pourcentage de non déclaration (21).

Pour cette même région, quelques évaluations des revenus extérieurs ont été effectuées, dans le cadre des travaux de comptabilité régionale, selon une procédure différente (22). Elles montrent que 41 % des salaires non agricoles masculins reçus par les ménages d'exploitants en 1967, proviennent d'ouvriers spécialisés et de manœuvres, 27 % d'ouvriers qualifiés et apprentis, et 8 % d'employés de bureau. Pour les salaires non agricoles féminins, les pourcentages respectifs sont 21,9 et 31. Pour les ménages de salariés agricoles et d'anciens agriculteurs, on constate également la prépondérance des salaires d'ouvriers parmi les salaires provenant d'une activité extérieure non agricole exercée par les hommes et par les femmes (surtout OS et manœuvres). Les salaires agricoles représentaient 26 % des salaires ouvriers non agricoles reçus, pour les ménages d'exploitants, 13 % pour les ménages d'anciens agriculteurs, mais le double pour les salariés agricoles. Ces estimations sont insuffisantes pour plusieurs raisons (23). La principale difficulté qui ne peut être résolue que par enquête directe auprès des intéressés est celle de la délimitation des ménages du point de vue financier. C'est surtout pour les personnes autres que le chef de ménage et son épouse, vivant sous le même toit, qu'il y a incertitude quant à la mise en commun des ressources. Que les personnes vivent sous le même toit, critère retenu par le RGP pour définir le ménage, qu'il y ait unité de déclaration fiscale, ce qui est repéré par les enquêtes fiscales, ne sont pas des conditions suffisantes de l'unité de caisse. Souvent il y a des paiements des enfants aux parents, des collatéraux aux chefs de famille, une aide matérielle des enfants aux parents et de ceux-ci aux grands-parents. Dans ses enquêtes réalisées en Bretagne, G. Jegouzo a constaté que dans quelques cas, les salaires des ouvriers d'usine continuant de vivre chez leurs parents agriculteurs, contribuent aux dépenses générales du ménage et de l'exploitation. Mais « le plus souvent il n'y a pas accroissement du niveau de vie paysan, car les versements partiels effectués aux parents ne sont que le contrepartie de la fourniture par ceux-ci du gîte et du couvert ».

Faut-il envisager de dissocier la population des ménages agricoles en mettant à part les personnes ayant une activité autre que celle sur l'exploitation ? Cette solution ne peut être retenue, car souvent ces actifs ont aussi une activité agricole et certaines consommations sont communes à l'ensemble du ménage. Actuellement, les tableaux démographiques des recensements de population ne fournissent le nombre d'actifs que selon l'activité principale déclarée.

(16) Toutefois ce chiffre semble peu vraisemblable. La méthode utilisée pour ventiler le RBEI agricole par C.S.P., est ici en cause.

(17) La C.S.P. 93 est en effet regroupée dans la rubrique 9 : inactifs.

(18) ROZE (H.) : op. cit. p. 53.

(19) ROZE (H.) : op. cit. p. 77.

(20) ROZE (H.) : op. cit. p. 77.

(21) Cf. AUBERT (D.), LÉON (Y.) et RAINELLI (P.) : L'utilisation des statistiques fiscales en vue de déterminer l'importance des revenus extérieurs des agriculteurs bretons. INRA - Rennes, février 1972, 25 p.

(22) AUBERT (D.) et BRANGEON (J.-L.) : op. cit. p. 70 et s.

(23) AUBERT (D.) et BRANGEON (J.-L.) : op. cit. p. 70 et s.

CONCLUSION

Ce n'est pas par hasard si le revenu des ménages agricoles est très rarement estimé dans les comptes nationaux et régionaux. On a indiqué quelques-unes des difficultés rencontrées pour cette évaluation. Les travaux de l'INSEE pour 1956, 1962 et 1965, seront renouvelés pour l'année 1970. « A l'aide de cette série portant sur une période de quinze années, il sera vraisemblablement possible de mettre au point une méthode d'actualisation des comptes par catégorie socio-professionnelle » (24). Sans doute sera-t-il toujours nécessaire, dans le cadre des comptes nationaux, de rendre cohérentes l'évaluation du revenu des ménages d'exploitants, et celle des autres catégories socio-professionnelles. Aussi, tant que, pour l'ensemble des ménages, la comptabilité nationale retiendra la classification par catégorie socio-professionnelle fournie par les recensements généraux de population, ceux-ci seront, pour les constructeurs de comptes globaux de l'agriculture, un point de passage obligé. Y a-t-il là un frein à l'amélioration de l'estimation du revenu des exploitants agricoles dans les comptes nationaux et régionaux ? Il est sans doute possible d'améliorer le « raccordement » des résultats des enquêtes du SCEES et du RGP (25). Par ailleurs, à l'avenir, le RGP pourrait peut être fournir de manière plus précise, la nature et l'importance des activités des personnes ayant plusieurs activités.

Mais il apparaît urgent de ne plus s'en tenir à une estimation nationale pour les ménages d'exploitants. Cette catégorie est trop restrictive, car elle exclut les exploitants à titre secondaire (ou même à titre principal, dans la mesure où ils ne sont pas chefs de ménages), qui vivent dans des ménages non agricoles ou dans

des ménages d'anciens agriculteurs. Dans l'état actuel des données, on a aucune indication sur les caractéristiques des exploitations par catégorie de ménages. On en est réduit à faire des hypothèses, comme l'a montré l'exemple des travaux pour la Bretagne. Mais la catégorie des ménages d'exploitants est par ailleurs trop globale. Elle inclut les exploitants qui ont une activité agricole exclusive, certains exploitants à temps partiel (dont l'activité principale déclarée est agricole), les exploitants spécialisés et certains domaines retraites. Il faudrait au moins distinguer ces types d'exploitants, et éventuellement les regrouper s'il s'avère qu'ils sont dispersés dans les différentes catégories de ménages. C'est sans doute un inconvénient assez grave de la comptabilité nationale, que la catégorie des ménages d'exploitants soit définie et délimitée sans référence aux caractéristiques des exploitations. Il faut au contraire et surtout dans le travail de décontraction, définir des groupes de ménages en fonction des caractéristiques des exploitations agricoles. Par ailleurs, pour chaque sous-groupe, il est nécessaire de répartir les ménages par tranches de revenus. Les différentes enquêtes du SCEES devraient permettre de progresser dans cette direction.

Mais ces progrès apparaissent encore lointains. Par ailleurs, les estimations globales n'ont pas pour but et ne peuvent pas compenser l'absence d'évaluations et de données micro-économiques au niveau des ménages. Elles pâtissent plutôt de cette absence, car elles supposent, pour être valables, d'être fondées sur de telles données. A de nombreux titres, il est urgent de présenter des évaluations micro-économiques.

(24) Roze (H.) : op. cit. p. 95.

(25) Des travaux sont entrepris sur ce point, à l'INRA et au SCEES.

**Tableau 4. — Effectifs de la population des ménages d'exploitants agricoles
de salariés agricoles et d'anciens agriculteurs
selon la CSP individuelle au RGP de 1968 pour la France entière (hommes + femmes)**

CSP individuelle	Ménages d'exploitants	Ménages salariés agricoles	Ménages anciens agriculteurs
00. Agriculteurs exploitants	2.327.536	10.976	53.696
10. Salariés agricoles	120.220	355.248	20.128
24. Industriels, gros commerçants	836	84	276
28. Artisans, patrons pêcheurs, petits commerçants	14.520	2.968	6.164
30. Professions libérales	300	24	104
31. Cadres supérieurs	2.580	312	812
41. Instituteurs, professions intellectuelles diverses	10.360	2.020	1.900
42. Services médicaux et sociaux	2.452	456	640
45. Techniciens, cadres administratifs moyens	11.400	2.276	2.960
50. Employés	52.364	15.304	12.272
60. Contremaîtres	1.184	244	548
62. Ouvriers qualifiés, apprentis ouvriers	63.992	26.744	16.956
64. Ouvriers spécialisés, manœuvres	111.364	42.880	44.332
69. Mineurs, marins et pêcheurs	1.812	300	772
72. Personnel de service sauf femmes de ménage et gens de maison	10.884	4.760	4.076
73. Femmes de ménage, gens de maison	16.684	12.896	7.156
80. Artistes	600	164	60
81. Clergé	128	12	112
82 Armée et police	2.752	796	936
90. Personnes non actives de 17 à 64 ans (sauf celles énumérées ci-après)	636.176	226.340	98.896
93. Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)	185.640	12.024	702.024
94. Retirés des affaires	3.943	532	2.712
95. Retraités du secteur public	8.300	1.152	5.032
96. Anciens salariés du secteur privé	14.680	4.056	14.684
97. Personnes non actives de moins de 17 ans	1.256.772	406.876	56.088
99. Autres personnes non actives de 65 ans et plus	99.308	12.432	80.924
Total	4.976.792	1.141.876	1.134.260

Source : RGP 1968 (données non publiées).

DISCUSSION

M. Le Muet. — M. Brangeon tente de préciser la notion de ménage agricole. Si l'on arrive effectivement à distinguer de façon nette un certain nombre de catégories de ménages selon divers critères, le langage de la comptabilité globale reste-t-il adapté à la description de la situation de chacune de ces catégories ? L'adoption d'un langage déterminé n'est-il pas d'ailleurs fonction des problèmes auxquels l'analyse économique et sociale doit répondre ?

M. Brangeon. — Les estimations globales permettent un cadrage nécessaire, mais elles sont bien entendu insuffisantes. Un objectif à retenir actuellement pour la délimitation des groupes, est la mise en évidence des bas revenus dans l'agriculture. Quelle proportion de la population agricole a de faibles revenus, un faible niveau de vie ?

M. Petit. — Les statistiques de l'INSEE (Recensement général de la population — RGP) et celle du SCEES peuvent-elles être réalisées a priori sans remettre en cause les objectifs de ces organismes ? On comprend, en effet, pourquoi ceux-ci sont différents : le Ministère de l'Agriculture vise très normalement toutes les unités de production agricole ; il est non moins normal que, dans un RGP les actifs doivent préciser la branche où s'exerce leur activité principale.

M. Brangeon. — Cette question mériterait un examen approfondi. Il est en effet regrettable, notamment du point de vue de la qualité des estimations des comptes nationaux et régionaux des ménages agricoles, que le passage entre les deux séries statistiques ne soit pas plus solidement assuré.

M. Moreau. — Quels rapports originaux, quels renseignements nouveaux peut-on attendre de l'exploitation des résultats du recensement général de l'agriculture (RGA) de 1970 en ce qui concerne les revenus réels des exploitants agricoles ? Dans quels délais en disposera-t-on ?

M. Brangeon. — Le RGA ne vise pas à estimer directement le revenu des agriculteurs. Le questionnaire contient des éléments de structures qui, comme les enquêtes par sondage (BS 1963, enquête communautaire 1967) mais plus sûrement, peuvent « indirectement » servir à estimer le revenu agricole, notamment dans le cadre de travaux de décontraction du type de ceux de M. Greiner (SCEES).

M. Cochet. — Si depuis une période récente, pour certaines catégories d'exploitations, les renseignements fiscaux sont intéressants, les éclairages qu'ils peuvent apporter sur l'état des revenus des petites exploitations sont faibles. Or, ce type d'exploitation concerne la majeure partie des agriculteurs à temps partiel. Quels renseignements peuvent donc être obtenus à partir des sources fiscales ? A quels traitements les soumet-on pour connaître le revenu agricole du ménage (qui est un revenu mixte), et le revenu global du ménage ?

M. J.M. Boussard. — A propos du tableau 1, il semble, très intéressant d'étudier plusieurs types de revenus, et en particulier d'essayer d'évaluer un « revenu disponible »,

dont l'utilité ne saurait être sous-estimée dans les études portant sur le comportement des agriculteurs.

Mais l'auteur, pour obtenir ce revenu disponible, cherche à soustraire des ressources brutes du compte d'exploitation, à la fois les remboursements d'emprunt et les amortissements. Il semble certes utile de soustraire les amortissements pour obtenir des valeurs « nettes » en terme de comptabilité nationale. On peut aussi soustraire les remboursements d'emprunt pour obtenir un résultat plus proche du « cash flow ». Mais il ne faut pas soustraire les deux !

M. J. Sébillotte. — Pour évaluer le revenu disponible, ne faudrait-il pas partir d'une analyse de type micro-économique pour mieux définir ce qui est recherché sur le plan économique ? En micro-économie, le revenu disponible est obtenu en partant du revenu net d'amortissement. Tenant compte des variations de stocks, on ajoute les amortissements, les ventes d'immobilisations, les nouveaux emprunts et on déduit les achats d'immobilisation (ou de biens constituant du capital fixe), et les remboursements d'emprunts. Rien n'empêche, en plus, de soustraire de la grandeur obtenue les impôts directs. Une telle analyse permettrait probablement de mieux connaître l'évolution du revenu disponible.

M^{lle} Veya. — L'analyse des revenus a pour intérêt essentiel de permettre des comparaisons et de mesurer des disparités. Or l'étude des revenus des agriculteurs se heurte, dès l'abord, aux problèmes liés à la connaissance du patrimoine privé de l'exploitant.

Sous l'angle du revenu on considère que les biens fonciers font partie du patrimoine privé de l'exploitation. Mais cette attitude ne peut être maintenue en ce qui concerne le revenu du ménage agricole : en effet, les investissements fonciers en agriculture ont une telle importance, qu'il paraît illusoire de vouloir comparer les revenus des ménages des différentes catégories socio-professionnelles (CSP), si cet élément n'est pas pris en compte. Comment avez-vous abordé ce problème dans vos travaux ? A quelles conclusions êtes-vous arrivés ?

M. Brangeon. — Le capital foncier intervient notamment, comme d'ailleurs les autres investissements, au niveau de l'emploi des revenus, par l'autofinancement que nécessitent les achats de terre, et les remboursements d'emprunts contractés pour ces achats. Mais il faut distinguer entre les achats de terres faits pour l'exploitation, qui seront exploités en faire-valoir direct, et ceux qui peuvent être assimilés à des placements du ménage et seront donnés en location. Les seconds représentent un emploi du revenu disponible des ménages, alors que le financement des premiers (autofinancement et remboursements d'emprunts) doit, semble-t-il, plutôt être déduit pour estimer le revenu disponible des ménages. La distinction entre ces deux types d'achats de terre est souvent délicate à réaliser au niveau de l'observation directe des ménages. Au niveau national ces éléments sont mal connus et aucune estimation officielle n'a jusqu'à présent été présentée dans les comptes nationaux.

Pour que les comparaisons de revenu entre catégories socio-professionnelles soient valables, le traitement du financement du capital foncier doit bien entendu être uniforme pour toutes les catégories socio-professionnelles et être cohérent avec celui des autres investissements, que réalisent les ménages agricoles et non agricoles. Un problème : comment traiter les liquidations de capital foncier ?

M. P. Rainelli. — Les problèmes de typologie des exploitations ont fait l'objet d'un important travail de MM. Lenco et Mamrouni à partir d'un échantillon de 6.000 exploitations. Cette typologie faite à l'aide de l'analyse des correspondances donne des résultats intéressants, mais à partir uniquement de critères « système de production ». En vue d'une classification basée à la fois sur le système de production et le comportement des ménages, l'utilisation des enquêtes de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages, couplées avec les résultats du recensement général de l'agriculture (RGA), permettrait d'avancer en ce sens.

M. Cl. Baillet. — A l'occasion de l'enquête communautaire sur les budgets de famille vers les années 1960, on a tenté de collecter des informations particulières sur la structure de l'exploitation des ménages d'agriculteurs en particulier en vue d'une analyse des relations entre le comportement des ménages agricoles et la structure de l'exploitation correspondante. Cette collecte de données sur le ménage d'une part et sur l'exploitation d'autre part, aurait dû déboucher sur une certaine typologie prenant en considération les deux aspects considérés.

Toutefois l'information recueillie sur la structure des exploitations ne semble pas avoir fait l'objet d'un dépouillement, car sa qualité s'est avérée médiocre. On avait sans doute sous-estimé l'importance des difficultés présentes par la collecte d'informations sur deux domaines nettement distincts, dans le cadre d'une même enquête. Cette expérience milite en faveur du recours aux données de deux sources d'information distinctes pour répondre aux objectifs visés, à condition qu'une clé permette le passage entre l'une et l'autre source. Une question sous-jacente aux actuels débats est l'accessibilité aux diverses données de base (données non élaborées). Ces données, souvent rassemblées à grands frais, généralement grâce à des fonds publics, restent partiellement stériles car très incomplètement exploitées. Une telle situation à l'ère de l'ordinateur ne peut plus être considérée comme rationnelle ; c'est pourquoi on s'oriente de plus en plus dans de nombreux pays vers la constitution de « banques de données », permettant d'élargir considérablement la portée de l'information recueillie. Cette question est extrêmement importante pour la connaissance des divers revenus.

M. J. Boussard. — On discute beaucoup actuellement pour savoir comment composer les agrégats : aucun ne satisfait tout le monde. Si, comme le propose M. Baillet, les statisticiens publiaient les éléments de calcul de leurs agrégats, et pas seulement les agrégats, chacun pourrait composer son revenu à son choix ; la satisfaction globale en serait augmentée.

M. M. Petit. — La suggestion de M. Boussard paraît fondée sur une conception un peu trop mécanique de l'utilisation des statistiques élémentaires. M^{me} Wagner l'a dit, elle

« fabrique » le compte de l'agriculture. Ce travail artisanal requiert beaucoup de jugement dans les divers arbitrages entre estimations incertaines. L'état de l'information est insuffisant pour permettre son utilisation systématique et sans précaution.

M. J. Sébillotte. — Quelques interventions, notamment celles de MM. Boussard et Petit, à partir du problème d'une banque de données non élaborées, montrent l'intérêt de disposer de données de base, dont le chercheur pourrait faire l'usage le cas échéant. D'autre part, comme l'a souligné M. Petit, le statisticien « fabrique » les comptes nationaux. Ce type de problème ne serait-il pas lié à celui de la nécessité d'une cohérence des comptes ? N'a-t-il pas orienté les travaux du SCEES vers la décontraction des comptes nationaux ?

M. P. Rainelli. — Il est normal d'évaluer certains agrégats relatifs à l'agriculture, de façon à avoir des agrégats cohérents avec ceux des autres activités. Mais ne pourrait-on aussi faire des comptes propres à l'agriculture, en fonction de ses problèmes spécifiques et d'une certaine finalité ?

M. Mergui. — Dans la mesure où nous entrons de plein pied dans l'ère des ordinateurs, il convient d'organiser la transparence des données statistiques, tout en préservant l'individu. Cette transparence donnerait à tous l'accès aux données de base et pas seulement aux données agrégées ; cela permettrait de les réagréger de façon différente selon le but poursuivi. Le danger présenté par certaines utilisations hâtives ou abusives, est écarté par la possibilité de les réfuter sur la base des mêmes données.

M. P. Rainelli. — Le problème de la collaboration entre statisticiens et utilisateurs de données est de nature essentiellement psychologique. Le travail des statisticiens est long et ingrat. Ils ne peuvent être satisfaits de voir d'autres personnes utiliser leurs chiffres de façon plus ou moins discutable.

M. J.N. Chatanay. — L'accès direct aux données de base par d'autres catégories que les statisticiens intéresse surtout les chercheurs. Le problème peut être réglé dans le cadre d'un protocole entre l'INRA et l'INSEE. Mais est-il souhaitable d'élargir cette possibilité à toutes les catégories d'utilisateurs ? Ne risque-t-on pas de déprécier le capital d'information dont on dispose, en laissant l'interprétation de ces données à des utilisateurs qui n'auront pas la formation suffisante ?

D'autre part, l'amélioration du revenu de la consommation des agriculteurs, devrait porter sur deux points essentiels :

— un affinement du compte de production permettant de suivre les coûts de production par type de production,

— le classement économique des entreprises agricoles en fonction des résultats d'exploitation pour obtenir des informations par région et par type de production,

— dans un deuxième temps, tenant compte des revenus externes et des autres transferts, la classement des ménages agricoles en fonction de leurs revenus.